

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
23 octobre 2014
n° 36 / 7617^e
pages 2041 à 2104



CHRONIQUE / Tribunal judiciaire

Révolution tranquille à la Cour de cassation

> *Philippe Jestaz, Jean-Pierre Marguénaud
et Christophe Jamin*

2061

ÉDITO

2041 « Liberthèse », « liberthèse » chérie!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 2045 Projet de loi pour l'activité : présentation des grandes lignes
- 2049 Étranger (refus du permis de séjour) : condamnation pour violation du droit à une vie familiale
- 2050 Garde à vue : condamnation de la France pour traitement inhumain
- 2051 « Plate-forme nationale des interceptions judiciaires » : finalités du décret du 9 octobre 2014
- 2052 Simplification législative : quinze propositions pour « améliorer la fabrique de la loi »
- 2052 Projet de loi relatif à la santé : présentation en conseil des ministres
- 2053 Dignité des malades : consentement d'une patiente à la présence d'un technicien
- 2054 Produits stupéfiants (détention et usage illicite) : non-renvoi d'une QPC
- 2057 Pénibilité du travail : publication des décrets relatifs au « compte pénibilité »

POINT DE VUE

2059 *Non bis in idem* : un jugement attendu!, *Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2071 **Chronique** : La fiducie sans transfert de propriété au fiduciaire, *Marie Nicolle*
- 2078 **Panorama** : Propriété littéraire et artistique, *Pierre Sirinelli*
- 2092 **Notes** : L'extension de la clause compromissoire au sein d'un ensemble contractuel, *note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2014, Vincent Mazeaud*
- 2097 Fini de rire : les limites de la parodie acceptable définies par la CJUE, *note sous CJUE 3 sept. 2014, Benoit Galopin*

ENTRETIEN

2104 Thierry Wickers - Profession avocat : quelles perspectives ?

DALLOZ

321436



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Étranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - octobre 2014

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient
un encart broché central « Recueil / Dalloz Avocats »
et un encart jeté « Tango »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2041 « Liberthèse »,
« liberthèse » chérie!



2044

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture de relations commerciales:
compétence pour statuer sur le droit commun,
Com. 7 oct. 2014

Projet de loi pour l'activité:
présentation des grandes lignes

Contrat d'affaires

Voitures de tourisme avec chauffeur:
constitutionnalité du régime

Propriété intellectuelle

Libre circulation des marchandises:
protection du droit d'auteur,
Com. 7 oct. 2014

2047

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Liquidation de la communauté:
récompense et caractère commun des parts
d'une SCI, *Civ. 1^{re}, 8 oct. 2014*

Communauté légale (emploi):

sort des parts sociales acquises
avec des deniers propres, *Civ. 1^{re}, 8 oct. 2014*

Séparation de biens: règles de preuve

de la propriété des biens, *Civ. 1^{re}, 8 oct. 2014*

Nationalité (preuve):

portée d'un jugement supplétif d'acte
de mariage, *Civ. 1^{re}, 8 oct. 2014*

2048

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble (délai de rétractation):
défaut de notification de la notice informative,
Civ. 3^e, 8 oct. 2014

2048

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Remboursement de frais médicaux:
soins hospitaliers effectués dans un autre
État membre, *CJUE 9 oct. 2014*

Étranger (refus de permis de séjour):

condamnation pour violation du droit
à une vie familiale, *CEDH 3 oct. 2014*

2050

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Garde à vue: condamnation
de la France pour traitement inhumain,
CEDH 2 oct. 2014

« Plate-forme nationale des interceptions
judiciaires »: finalités du décret
du 9 octobre 2014

2052

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Simplification législative: quinze propositions
pour « améliorer la fabrique de la loi »

Santé publique

Projet de loi relatif à la santé:
présentation en conseil des ministres
Dignité des malades:

consentement d'une patiente à la présence
d'un technicien, *CE 19 sept. 2014*

Produits stupéfiants (détention et usage
illicite): non-renvoi d'une QPC,
Crim. 16 sept. 2014

2054

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Grève: situation d'une entreprise privée
gérant un service public, *Soc. 8 oct. 2014*

Grève: illicéité de l'occupation d'un navire
par les grévistes, *Soc. 8 oct. 2014*

CHSCT (renouvellement des membres):

sort des mandats en cours, *Soc. 8 oct. 2014*

Convention de reclassement personnalisé:
licenciement d'un salarié inéligible au dispositif,
Soc. 8 oct. 2014

Représentativité syndicale: qualité de syndicat
intercatégoriel, *Soc. 8 oct. 2014*

Discrimination syndicale: méconnaissance
des attributions des représentants
du personnel, *Soc. 8 oct. 2014*

Discrimination (état de santé):

exclusion d'indemnité de licenciement
en cas d'incapacité, *Soc. 8 oct. 2014*

Messagerie électronique (usage personnel):
portée de l'absence de déclaration à la CNIL,
Soc. 8 oct. 2014

Séjour organisé par l'employeur: rattachement
à la vie de l'entreprise, *Soc. 8 oct. 2014*

Sanction disciplinaire (notion): changement
d'affectation provisoire, *Soc. 8 oct. 2014*

Sécurité sociale

Travailleurs indépendants:
revenus d'un avocat associé d'un cabinet
international, *Civ. 2^e, 9 oct. 2014*

Amiante: abrogation de la contribution due
par l'entreprise au FCAATA, *Civ. 2^e, 9 oct. 2014*

Pénibilité du travail: publication des décrets
relatifs au « compte pénibilité »

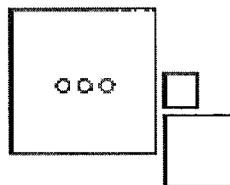
2057

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil: délai pour conclure de l'intimé
n'ayant pas constitué avocat,
Cass., avis, 6 oct. 2014

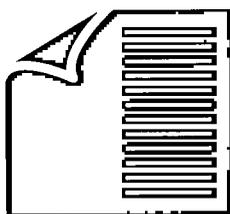
Fonctionnement défectueux de la justice:
pas de faute lourde dans l'affaire « Marina »,
Civ. 1^{re}, 8 oct. 2014



POINT DE VUE

2059

Non bis in idem: un jugement attendu!
par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

2061

Révolution tranquille à la Cour de cassation
par Philippe Jestaz, Jean-Pierre Marguénaud
et Christophe Jamin

2071

La fiducie sans transfert de propriété au fiduciaire
par Marie Nicolle

PANORAMA

2078

Propriété littéraire et artistique
avril 2013 - avril 2014
par Pierre Sirinelli

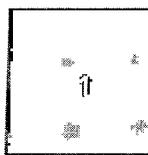
NOTES

2092

L'extension de la clause compromissoire
au sein d'un ensemble contractuel,
note sous *Civ. 1^{re}*, 9 juill. 2014
par Vincent Mazeaud

2097

Fini de rire: les limites de la parodie acceptable
définies par la CJUE,
note sous *CJUE* 3 sept. 2014
par Benoit Galopin



ENTRETIEN

2104

Thierry Wickers - Profession avocat: quelles perspectives?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).